

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

**BANQUE DE TUNISIE
-BT-**

Siège social : 2 Rue de Turquie 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE –BT- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2007 accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Moncef Boussannouga Zammouri (FMBZ – KPMG TUNISIE) et Mr Fayçal Derbel (FINOR).

**BANQUE DE TUNISIE
BILAN
SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 30 JUIN 2007**

(unité =en 1000DT)

ACTIF		Notes	juin-07	juin-2006	déc-2006
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	48 281	25 635	37 745
AC2	Créances sur les étab. Bancaires et Financiers	3.2	73 381	60 108	67 989
AC3	Créances sur la clientèle	3.3	1 558 815	1 452 230	1 480 715
AC4	Portefeuille-titres commercial	3.4	59 510	39 091	38 063
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	130 926	132 955	128 385
AC6	Valeurs immobilisées	3.6	41 115	49 879	42 213
AC7	Autres actifs	3.7	11 983	32 733	14 773
TOTAL ACTIF			1 924 011	1 792 631	1 809 883
PASSIF		Notes	juin-07	juin-2006	déc-2006
PA1	BCT		0	0	0
PA2	Dépôts et avoirs des étab. Bancaires et Financiers	4.1	47 596	51 019	35 805
PA3	Dépôts de la clientèle	4.2	1 320 335	1 154 115	1 217 291
PA4	Emprunts et ressources spéciales	4.3	190 217	212 166	200 833
PA5	Autres passifs	4.4	41 690	78 642	39 554
TOTAL PASSIF			1 599 838	1 495 942	1 493 483
CAPITAUX PROPRES		Notes	juin-07	juin-2006	déc-2006
CP1	Capital social		75 000	75 000	75 000
CP2	Réserves		174 850	151 468	151 467
CP3	Autres capitaux propres		49 277	49 277	49 277
CP5	Report à nouveau		774	771	771
CP6	Bénéfice de l'exercice		24 272	20 173	39 885
TOTAL CAPITAUX PROPRES			324 173	296 689	316 400
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			1 924 011	1 792 631	1 809 883

BANQUE DE TUNISIE
HORS BILAN
SITUATION INTERMEDIAIRE AU 30 JUIN 2007

(unité =en 1000DT)

HORS BILAN		Notes	juin-2007	juin-2006	déc-2006
	Passifs éventuels		297 796	251 141	287 021
HB1	Cautions, avals et autres garanties données		203 796	182 601	195 719
HB2	Crédits documentaires	6.1	94 000	68 540	91 302
	Engagements donnés		121 535	125 143	92 294
HB4	Engagements de financement donnés	6.2	121 389	122 463	92 044
	Engagements sur titres		146	2 680	250
	Engagements reçus		874 471	724 435	692 130
HB6	Engagements de financement reçus		79 000	92 516	79 000
HB7	Garanties reçues	6.3	795 471	631 919	613 130

BANQUE DE TUNISIE
ETAT DE RESULTAT
SITUATION INTERMEDIAIRE AU 30 JUIN 2007

(Unité = en 1000 DT)

	Notes	juin-07	juin-06	déc-06
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts et revenus assimilés	7.1	63 556	56 865	118 312
Commissions (en produits)	7.2	11 583	9 533	20 759
Gains sur port-titres commercial et opérations financières	7.3	3 576	3 142	6 924
Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	7 310	9 140	12 899
Total produit d'exploitation bancaire		86 025	78 680	158 894
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	26 180	23 222	48 034
Commissions encourus		181	285	534
Total charges d'exploitation bancaire		26 361	23 507	48 568
PRODUIT NET BANCAIRE		59 664	55 173	110 326
Dotations aux provisions & corrections de valeur	7.6	11 047	14 044	28 307
Autres produits d'exploitation		219	142	494
Frais de personnel		10 968	10 484	20 509
Charges générales d'exploitation		3 947	3 920	8 412
Dotations aux amortissements sur immobilisations		3 026	3 097	6 267
RESULTAT D'EXPLOIATION		30 895	23 770	47 324
Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		139	1 132	-66
Impôts sur les bénéfices		6 762	4 729	7 374
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		24 272	20 173	39 885

BANQUE DE TUNISIE
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Période du 01/01/2007 au 30/06/2007
(en milliers de Dinars)

	Notes	juin-2007	déc-2006
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	8.1	75 840	146 866
Charges d'exploitation bancaire décaissés	8.2	-27 516	-41 907
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		8 530	105
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-85 365	-166 475
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		103 897	112 695
Titres de placement		0	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-12 174	-27 657
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-5 001	-27 989
Impôt sur les bénéfices		-2 209	-8 420
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		56 002	-12 782
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		4 294	6 668
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		472	15 232
Acquisition/ cession sur immobilisations		-1 867	-7 189
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		2 899	14 711
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		0	0
Emissions d'emprunts		0	0
Remboursements d'emprunts		0	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		-10 405	-23 944
Dividendes versés	8.3	-16 500	-12 500
Emission d'actions			
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		-26 905	-36 444
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		31 996	-34 516
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		79 381	113 897
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		111 377	79 381

NOTES ANNEXES

AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 30 JUIN 2007

1 – PRESENTATION DE LA BANQUE :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 75.000.000 de dinars, créée en 1884, et régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 7 500 000 actions de 10 DT chacune.

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 30/06/2007 ont été établis conformément :

- ✓ A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- ✓ Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- ✓ A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- ✓ A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- ✓ A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

2.1 Constatation des créances douteuses et évaluation des provisions :

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991.

2.1.1 La classification des créances :**(i) Les actifs courants (Classe 0)**

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

(iii) Les engagements douteux (ou actifs préoccupants) (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classes 4 et 5)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

2.1.2 Les provisions :

Les provisions requises sont déterminées selon les normes prévues par la note de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°93-23.

(i) Taux de la provision :

L'application de la note aux banques n° 93-23 conduit à retenir des taux minimum de provision prédéterminés par classe d'actifs.

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
0 et 1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Ces provisions sont constituées individuellement sur les crédits et engagements consentis à la clientèle.

2.1.3 La constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au prorata-temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 définies dans le paragraphe précédent ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat.

2.2 Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement :

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement, ne figurent pas dans les états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation des états financiers.

2.3 Le Portefeuille-titres :2.3.1 Composition du portefeuille-titres :

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial est composé des :

- a) Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

2.3.2 Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- **Les titres de transaction : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.**
- **Les titres de placement : ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.**
- **Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :**
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3 La comptabilisation des intérêts sur titres :

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

2.4 Les règles de conversion des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de juin 2007. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30-06-2007.

2.5 Les immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Immeubles	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel roulant	20%
Logiciels informatiques	33%

Le matériel informatique est amorti au taux dégressif.

2.6 Constatations des opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mises en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est l'approche économique qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la Banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

Les loyers encaissés par la Banque sur ces opérations de leasing sont constatés dans ses livres comptables comme suit : le principal vient en déduction du montant du crédit leasing accordé à la clientèle et les intérêts sont constatés dans les produits de la Banque.

3- NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIFS :**3.1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2007</u>	<u>30/06/2006</u>	<u>31/12/2006</u>
Banque Centrale de Tunisie	34 006	13 401	26 749
Caisse dinars et devises	13 380	11 108	10 749
Compte courant postal	59	1 075	113
Travellers Chèques	92	51	53
Monnaies et matières	744	-	81
	<u>48 281</u>	<u>25 635</u>	<u>37 745</u>

3.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2007</u>	<u>30/06/2006</u>	<u>31/12/2006</u>
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	-	-	-
Prêts en devises	-	-	-
Prêts aux organismes financiers spécialisés	13 552	10 617	11 869
Correspondants étrangers	7 229	6 992	2 979
Placements en devises	51 634	41 886	51 928
Banques et correspondants en Dinars convertibles	521	489	719
Intérêts réescompte prêts sur marché monétaire	194	117	316
Intérêts réescompte comptes banques et corresp	7	7	8
Intérêts réescompte Prêts aux org financiers spécialis	244	-	170
	<u>73 381</u>	<u>60 108</u>	<u>67 989</u>

3.3 Créances sur la clientèle :

Les engagements sont analysés comme suit :

	<u>30/06/2007</u>		<u>30/06/2006</u>		<u>31/12/2006</u>
Comptes ordinaires débiteurs	253 504	(1)	279 974		233 986
Portefeuille escompte ordinaire	1 082 395		908 637		1 008 800
Crédits au personnel	12 435		8 602		11 222
Créances sur crédit bail	13 153		13 494		13 958
Autres crédits à la clientèle	2 165	(3)	4 535		2 834
Crédits sur ressources spéciales	175 524	(2)	210 604		185 835
Créances classées sur ressources ordinaires	105 873		107 427		101 991
Créances classées sur ressources spéciales	13 999		-		13 535
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	19 751		25 075		18 906
Total brut	<u>1 678 799</u>		<u>1 558 348</u>		<u>1 591 067</u>
Agios réservés comptabilisés	<2 694>		<880>		<2 329>
Provisions pour crédits à la clientèle	<117 290>	(4)	<105 238>		<108 023>
Total net	<u>1 558 815</u>		<u>1 452 230</u>		<u>1 480 715</u>

(1) Comptes débiteurs de la clientèle :

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (Clients classés 0 et 1).

(2) Crédits sur ressources spéciales :***Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques.*****(3) Autres crédits à la clientèle :**

Le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

	<u>30/06/2007</u>		<u>30/06/2006</u>		<u>31/12/2006</u>
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	1 508		3 100		2 642
Impayés à 1 ^{ère} et 2 ^{ème} présentation	657		1 435		192
	<u>2 165</u>		<u>4 535</u>		<u>2 834</u>

(4) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses inscrites au bilan s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2006	108 023
Dotations et reprise juin 2007	9 267
Annulation sur créances radiées exercice 2007	-
Solde des provisions sur créances au bilan au 30 juin 2007	<u>117 290</u>

3.4 Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2007</u>		<u>30/06/2006</u>		<u>31/12/2006</u>
Titres de transaction	56 633		37 089		37 093
Créances rattachées	2877		2002		970
	<u>59 510</u>		<u>39 091</u>		<u>38 063</u>

3.5 Portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2007</u>	<u>30/06/2006</u>	<u>31/12/2006</u>
Titres de participation libérés	103 146	98 305	97 743
Titres d'investissement	11 811	13 569	11 811
Obligations	16 515	22 838	20 328
Créances rattachées au portefeuille titres d'investissement	1817	703	866
Total brut	<u>133 289</u>	<u>135 415</u>	<u>130 748</u>
Provisions pour dépréciations de titres	< 2 363 >	< 2 460 >	< 2 363 >
Total net	<u><u>130 926</u></u>	<u><u>132 955</u></u>	<u><u>128 385</u></u>

3.6 Valeurs immobilisées :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2007</u>	<u>30/06/2006</u>	<u>31/12/2006</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	89 627	82 696	82 696
Acquisitions	2 233	13 902	16 252
Cessions et régularisations	<453>	<2 405>	<9 321>
Valeurs brutes en fin d'exercice	<u>91 407</u>	<u>94 193</u>	<u>89 627</u>
Amortissements	<50 292>	<44 314>	<47 414>
Valeurs nettes en fin d'exercice	<u><u>41 115</u></u>	<u><u>49 879</u></u>	<u><u>42 213</u></u>

3.7 Autres actifs :

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>30/06/2007</u>	<u>30/06/2006</u>	<u>31/12/2006</u>
Comptes de régularisation	6 977 (i)	26 320	7 350
Siège, succursales et agences	453	2 084	4 195
Débiteurs divers	4 553	4 329	3 228
	<u>11 983</u>	<u>32 733</u>	<u>14 773</u>

(i) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2007</u>	<u>30/06/2006</u>	<u>31/12/2006</u>
Compensation reçue	1 363	22 770	1 840
Agios, débits à régulariser et divers	5 595	3 329	5 309
Compte d'ajustement devises	19	221	201
	<u>6 977</u>	<u>26 320</u>	<u>7 350</u>

4- NOTES RELATIVES AU BILAN – PASSIFS :**4.1 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2007</u>	<u>30/06/2006</u>	<u>31/12/2006</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	42 274	43 503	27 850
Banques et correspondants étrangers	3 817	6 447	6 568
Organismes financiers spécialisés	1 393	1 006	1 183
Dettes rattachées	108	59	199
Banques et correspondants dinars	4	4	5
	<u>47 596</u>	<u>51 019</u>	<u>35 805</u>

4.2 Dépôts de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2007</u>	<u>30/06/2006</u>	<u>31/12/2006</u>
Comptes à vue	460 168	388 925	397 322
Comptes d'épargne	376 531 (1)	352 277	364 344
Comptes à terme et bons de caisse	281 168	235 448	262 557
Certificats de dépôts	159 500	146 000	162 000
Autres sommes dues à la clientèle	33 775	21 899	21 022
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	9 193	9 566	10 046
	<u>1 320 335</u>	<u>1 154 115</u>	<u>1 217 291</u>

(1) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	<u>30/06/2007</u>	<u>30/06/2006</u>	<u>31/12/2006</u>
Comptes spéciaux d'épargne	351 848 (i)	331 222	340 408
Compte épargne logement	22 494	18 564	21 525
Compte épargne horizon	2 054	2 337	2 236
Comptes d'épargne investissement	67 (ii)	85	65
Comptes d'épargne actions	68	69	110
	<u>376 531</u>	<u>352 277</u>	<u>364 344</u>

(i) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts par les personnes physiques.

(ii) Les comptes d'épargne investissement sont ouverts conformément à la législation fiscale en vigueur pour la promotion de l'investissement.

4.3 Emprunts et ressources spéciales :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2007</u>	<u>30/06/2006</u>	<u>31/12/2006</u>
Ressources extérieures	183 859	205 701	193 718
Ressources budgétaires	3 491	3 259	4 037
Charges rattachées aux emprunts et ressources spéciales	2 867	3 206	3 078
	<u>190 217</u>	<u>212 166</u>	<u>200 833</u>

4.4 Autres passifs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2007</u>		<u>30/06/2006</u>	<u>31/12/2006</u>
Comptes de régularisation	22 742	(i)	63 888	22 528
Créditeurs divers	12 943		8 627	9 294
Provisions pour risques et charges	6 005	(ii)	6 127	7 732
	<u>41 690</u>		<u>78 642</u>	<u>39 554</u>

(i) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2007</u>		<u>30/06/2006</u>	<u>31/12/2006</u>
Compensation à régler	14 395		54 243	13 762
Agios, Crédits à régulariser et divers	8 347		9 645	8 766
Comptes d'ajustement devises	-		-	-
	<u>22 742</u>		<u>63 888</u>	<u>22 528</u>

(ii) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>30/06/2007</u>		<u>30/06/2006</u>	<u>31/12/2006</u>
Provisions pour risques et charges	1 015		1 045	1 046
Provisions pour créances hors bilan	2 189		2 722	2 365
Provisions pour prime d'intéressement	2 801		2 360	4 321
	<u>6 005</u>		<u>6 127</u>	<u>7 732</u>

4.5 Capitaux propres :

La variation des capitaux propres se présente comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>Affectation du résultat</u> (1)	<u>Autres Variations</u> (2)	<u>30/06/2007</u>
<u>Capital</u>	<u>75 000</u>			<u>75 000</u>
<u>Réserves et report à nouveau</u>	<u>201 516</u>	<u>23 385</u>		<u>224 901</u>
Réserve légale	5 000	2 033		7 033
Réserve de prévoyance	123 131	15 000	2 871	141 002
Prime d'émission	-			-
Réserve à régime spécial	23 337	6 349	< 2 871 >	26 815
Report à nouveau	771	3		774
Autres capitaux propres	49 277	-		49 277
<u>Dividendes distribués</u>	-	<u>16 500</u>		-
<u>Résultat de la période</u>	<u>39 885</u>	< 39 885 >	24 272	<u>24 272</u>
<u>Situation nette</u>	<u>316 400</u>	-	-	<u>324 173</u>

(1) Le résultat de l'exercice 2006 a été affecté conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Mai 2007.

6. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :**6.1 Crédits documentaires**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2007</u>	<u>30/06/2006</u>	<u>31/12/2006</u>
Ouverture de crédits documentaires	83 596	56 664	76 497
Engagements en faveur des banques installées à l'étranger	10 404	11 876	14 805
	<u>94 000</u>	<u>68 540</u>	<u>91 302</u>

6.2 Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2007</u>	<u>30/06/2006</u>	<u>31/12/2006</u>
Crédits notifiés et non utilisés	23 753	35 871	12 068
Engagements en faveur des banques installées à l'étranger	-	14 016	-
Engagements en faveur des banques résidentes	97 636	72 576	79 976
	<u>121 389</u>	<u>122 463</u>	<u>92 044</u>

6.3 Garanties reçues :

La valeur des garanties reçues de la clientèle présentée en hors-bilan a été déterminée comme suit :

- ✓ Seules les garanties réelles ont été prises en compte ;
- ✓ Les garanties relatives à des créances classées ont fait, une à une, l'objet d'une évaluation ;
- ✓ Les garanties relatives aux créances non classées ont été retenues dans la limite de la créance, à leurs valeurs historiques sans évaluation.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2007</u>	<u>30/06/2006</u>	<u>31/12/2006</u>
Garanties reçues de la clientèle	637 657	605 802	513 838
Garanties reçues de l'Etat	26 117	26 117	26 117
Garanties reçues des Cies d'assurance	131 697		73 175
	<u>795 471</u>	<u>631 919</u>	<u>613 130</u>

7. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**7.1 Intérêts et revenus assimilés :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2007</u>		<u>30/06/2006</u>	<u>31/12/2006</u>
Produits sur opérations avec la clientèle	62 011	(i)	54 878	115 216
Produits sur opérations interbancaires	1 545		1 987	3 096
	<u>63 556</u>		<u>56 865</u>	<u>118 312</u>

(i) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2007</u>	<u>30/06/2006</u>	<u>31/12/2006</u>
Revenus du portefeuille escompte	49 107	42 025	89 641
Revenus des comptes débiteurs	10 891	11 037	21 858
Commissions sur avals et cautions	1 426	1 205	2 437
Produits sur opérations de leasing	587	611	1 280
	<u>62 011</u>	<u>54 878</u>	<u>115 216</u>

7.2 Commissions :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2007</u>	<u>30/06/2006</u>	<u>31/12/2006</u>
Commissions sur comptes	3 652	3 036	6 721
Opérations guichet et opérations diverses	567	618	1 214
Opérations sur titres	1 146	1 219	2 653
Opérations avec l'étranger	1 426	1 236	2 521
Commissions sur moyens de paiement	2 202	1 826	4 103
Commissions de gestion	2 590	1 598	3 547
	<u>11 583</u>	<u>9 533</u>	<u>20 759</u>

7.3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2007</u>	<u>30/06/2006</u>	<u>31/12/2006</u>
Gains nets sur opérations de change	2 487	2 110	4 833
Gains nets sur titres de transaction	1 089	1 032	2 091
	<u>3 576</u>	<u>3 142</u>	<u>6 924</u>

7.4 Revenus du portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2007</u>	<u>30/06/2006</u>	<u>31/12/2006</u>
Revenus du portefeuille titres	5 245	3 534	6 550
Plus value exonérées sur cession d'actions	2 065	5 606	6 349
	<u>7 310</u>	<u>9 140</u>	<u>12 899</u>

Les plus values réalisées sur les titres d'investissement proviennent de la cession d'actions sur des participations qui ont un caractère de financement ou détenues pour des raisons stratégiques liées au développement de l'activité de la banque.

7.5 Intérêts encourus et charges assimilées :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2007</u>	<u>30/06/2006</u>	<u>31/12/2006</u>
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	19 498	16 445	34 104
Charges sur emprunts et ressources spéciales	5 175	5 872	11 677
Charges sur opérations interbancaires	1 507	905	2 253
	<u>26 180</u>	<u>23 222</u>	<u>48 034</u>

7.6 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2007</u>	<u>30/06/2006</u>	<u>31/12/2006</u>
Dotations nettes aux provisions pour créances et titres	9 091	12 000	26 500
Provisions pour risques et charges	2 500	2 000	3 988
Créances irrécouvrables passées par perte	58	44	98
Recouvrement sur créances radiées	<602>	-	< 2 279
	<u>11 047</u>	<u>14 044</u>	<u>28 307</u>

8. NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**8.1 Produits d'exploitation encaissés**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2007</u>	<u>30/06/2006</u>	<u>31/12/2006</u>
Intérêts et revenus assimilés	63 556	56 865	118 313
Commissions en produits	11 583	9 533	20 759
Gain sur portefeuille titre commercial et autres produits financiers	3 576	3 142	6 924
Ajustement des comptes d'actif	<2 875>	<1128>	870
	<u>75 840</u>	<u>68 412</u>	<u>146 866</u>

8.2 Charges d'exploitations décaissées

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2007</u>	<u>30/06/2006</u>	<u>31/12/2006</u>
Intérêts encourus et charges assimilées	<26 361>	<23 507>	< 48 568
Ajustement des comptes du passif	<1 155>	1 455	6 661
	<u><27 516></u>	<u><22 052></u>	<u>< 41 907</u>

8.3 Dividendes versés

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2007 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Mai 2007. Ils se sont élevés à 16.500 mille dinars.

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2007**

Messieurs les Actionnaires de la
Banque de Tunisie "B.T."

- 1-** En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 11 Mai 2006, et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie « B.T. », pour la période allant du premier Janvier au 30 Juin 2007.

Ces états financiers intermédiaires relèvent de la responsabilité de la direction de la banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

- 2-** Nous avons effectué cet examen limité selon les normes généralement admises en la matière et notamment celle relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit, donc, un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.
- 3-** Nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences qu'implique une mission de certification, dont notamment, l'examen des engagements et l'évaluation des risques et des provisions devant être constituées au titre des créances classées ou au titre d'autres actifs de la Banque.
- 4-** Les états financiers ci-joints arrêtés au 30 Juin 2007, font apparaître un total du bilan de 1.924.011 milles dinars et un bénéfice net d'impôt de 24.272 milles dinars.
- 5-** Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie « B.T. » arrêtés au 30 Juin 2007, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 03 Août 2007

Les Commissaires Aux Comptes

F.M.B.Z - KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FINOR

Fayçal DERBEL

